

Didier LE RESTE

Habitant Paris depuis 1976

Président de la Convergence Nationale Rail

Secrétaire Général de la Fédération CGT des Cheminots

De 2000 à 2010

Conseiller de Paris de 2014 à 2020

Paris le 10 Décembre 2025

Association des Promeneurs de la Petite Ceinture

Enlarge Your Paris

TLM

OBJET : tables rondes sur la Petite Ceinture ferroviaire

Bonjour,

J'ai pris connaissance avec intérêt de l'organisation ce soir de tables rondes au sujet de l'avenir de la Petite Ceinture ferroviaire parisienne et, ce dans la perspective des élections municipales de 2026. Ne pouvant pas être présent ce soir à Paris, je me permets de vous transmettre par le biais de ce courrier ma contribution.

Au vu des invités, tous respectables, je pense que d'autres acteurs auraient pu être invités à cette initiative, notamment l'Association pour la Sauvegarde de la Petite Ceinture de Paris et son Réseau Ferré (ASPCRF) qui milite depuis de très longues années pour la sauvegarde de cette rocade ferroviaire en y organisant nombre d'actions (*circulation train de la découverte, reportages divers...*)

Si j'insiste sur cet aspect, dans un souci de débat contradictoire, c'est qu'au vu des intitulés des tables rondes et des questions sous-jacentes, je crains, mais je revendique le droit à l'erreur, que l'on en reste qu'à la dimension, certes importante, de la biodiversité en occultant complètement la vocation première de la petite ceinture, à savoir, le transport ferroviaire de passagers et de Fret.

La déambulation sur la petite ceinture, aussi sympathique soit-elle pour admirer les papillons, les libellules et les pipistrelles ne répond pas à l'enjeu de l'amélioration de la qualité de l'air, dégradée par des pics de pollutions à répétition, ni à la saturation des axes routiers et des transports en commun eux-mêmes saturés (*T3, lignes de métros, bus...*)

Afin de ne pas insulter l'avenir, en appui du fait que la petite ceinture ferroviaire est toujours inscrite au Réseau Ferré National (RFN) et sur la base du Schéma Directeur de la Région Ile de France, le maintien du linéaire et la réversibilité des usages, de tout aménagement sur cette

ligne, ont été actés depuis 2015, dans le cadre du Protocole d'accord-Accord Cadre passé entre la Ville de Paris -SNCF Mobilités et SNCF Réseau. Cette position fondamentale de réversibilité a été rappelé à chaque fois dans les délibérations et vœux adoptés au Conseil de Paris.

Comme le soulignait Franck COURCHAMP, écologue au CNRS et auteur d'un rapport de l'IRES « *LE GIEC de la BIODIVERSITE* » dans une interview au Journal Le Parisien du 14/05/2022, je le cite : « *C'est assez incompréhensible que le transport n'ait pas été relancé sur les infrastructures de la Petite Ceinture. Tous les éléments sont là pour que cela soit possible...En remettant le train sur la Petite Ceinture, Paris a une opportunité unique pour verdier la Ville et réduire son empreinte carbone* ».

Des études ont par ailleurs démontré qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la circulation d'un train, dans les conditions d'aujourd'hui, et le maintien de la biodiversité en protégeant nombre d'espèces patrimoniales.

Cela dit, manifestement les projets d'ouverture progressive au public de la Petite Ceinture ferroviaire ont un impact sur cette biodiversité en fragmentant des espaces de vies des espèces qui s'y sont développées et qui ne sont pas habituées à la présence de l'humain. Dans un autre registre, les expérimentations d'ouverture de certains tronçons de la petite ceinture se sont souvent accompagnées de dégradations et d'incivilités vis-à-vis des habitations, des riverains voire des écoles proches de la petite ceinture.

Au stade de mon propos, j'attire votre attention sur le fait qu'une déambulation dans les tunnels (*40% de la petite ceinture sont constitués de tunnels et de tranchées*) ne peut se concevoir qu'avec des issues de secours situées tous les 400 mètres !!

Transformer définitivement, certains en rêvent, la petite ceinture ferroviaire en « *promenade plantée* » ou autre « *coulée verte* » serait grave car contraire aux enjeux en présence. A contrario, au regard de la vocation première de la petite ceinture, il y a lieu d'avoir une vision d'ensemble de l'utilisation et de l'aménagement de cette ligne.

Afin de contribuer à améliorer l'environnement et à répondre aux besoins de mobilité, nous disposons aujourd'hui de matériels roulants, non bruyants, non polluants, capacitaires, circulant en journée, s'insérant bien dans l'urbanisation. La création d'une ligne de métro en rocade aurait pour effet d'alléger le trafic sur les lignes actuelles, de favoriser le développement économique et de désenclaver de larges aires urbaines situées dans le 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 12^e, 13^e, 14^e et 15^e.

Enfin, pour mémoire, un des votes en 2022 du « budget participatif » de la Ville de Paris a placé en tête la mise en place d'un TRAIN de La DECOUVERTE sur la petite ceinture.

Je note que vous allez consacrer un moment d'histoire de la Petite Ceinture ferroviaire. Il sera bon de rappeler qu'en 2009, la Cour des Comptes dans un rapport a montré que le choix du tramway sur le boulevard des Maréchaux a été marqué d'une surestimation de la rentabilité socio-économique des projets, de la vitesse commerciale du tramway ...et d'une sous-estimation du coût des projets. C'est d'ailleurs ce qu'avait mis en exergue au début des années 2000 une étude du Cabinet DEGEST, commandée par les Comités d'entreprise des cheminots de la Région parisienne. En réactivant la petite ceinture ferroviaire dans sa vocation de

transport, on roulait plus vite, on transportait plus de passagers et cela coûtait beaucoup moins cher en investissement que le Tramway en voirie, sur le boulevard des Maréchaux.

Pour terminer ce propos, il est également bon de rappeler, notamment aux décideurs politiques, qu'en cas de crue centennale de type 1910, seule la petite ceinture ferroviaire serait en capacité de rendre des services à la collectivité en matière de transport !

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ma démarche, je vous souhaite de bons travaux et vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Didier LE RESTE